



HESPERANGE

Grand-Duché de Luxembourg
B.P. 10 – L-5801 Hesper

AVIS AU PUBLIC

Elections pour le renouvellement de la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics

Dépôt des listes électorales à l'inspection du public

Conformément aux articles 6 et 7 du règlement grand-ducal modifié du 17 janvier 1984 portant réglementation de la procédure électorale pour la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics, il est porté à la connaissance du public que les listes électorales établies en vue des élections pour la Chambre des Fonctionnaires et Employés publics sont déposées à l'inspection du public à la réception de la mairie à Hesperange.

Les personnes intéressées sont invitées à présenter pour le **23 décembre 2019** au plus tard, tous recours auxquels les listes électorales pourraient donner lieu.

Toute personne indûment inscrite, inscrite dans une catégorie qui n'est pas la sienne, ou dont le nom a été omis ou rayé, peut présenter un recours, par écrit ou verbalement, au secrétariat de la commune; ces recours sont reçus, contre récépissé, par le secrétaire communal ou par la personne déléguée par le collège des bourgmestre et échevins.

Hesperange, le 11 décembre 2019.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

Le secrétaire,